

0951279Z
ACADEMIE DE VERSAILLES
COLLEGE LES COUTURES
2 RUE DU VAL D'OISE
95620 PARMAIN
Tel : 0134734211

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taxe Foncière

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 18/10/2021
Sous la présidence de : Jerome Morin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à l'unanimité l'agent comptable à s'acquitter de la taxe foncière en contrepartie des loyers encaissés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

TAXE FONCIERE

Les membres du Conseil d'Administration autorisent l'agent comptable à s'acquitter de la taxe foncière en contrepartie des loyers encaissés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0